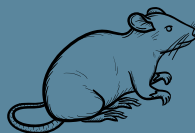


CERTIBIOCIDE NUISIBLES - 3 JOURS



Certificat individuel pour l'utilisation de professionnelle et la distribution de certains types de produits biocides professionnels.

INSCRITS 6442 jusqu'au 01/01/2029 - FORMACODE : 11569, 22867, 22865

Agréé **CERTIBIOCIDE**
Traitements raisonnés

Objectif

Être habilité à utiliser des produits biocides au cours de son activité professionnelle de lutte contre les rongeurs (T14), contre les insectes et autres arthropodes (TP18) et contre les autres vertébrés (TP20)

Durée

3 journées de 7h soit 21h de formation

Public, prérequis et modalités d'inscription

- Agents utilisant, vendant et/ou achetant des produits biocides réservés aux professionnels
- Inscription par mail ou téléphone

Coût, rémunération et financement

- Tarif: 525€ par candidat
- Financement par budget de formation
- Les salariés en formation sont rémunérés par leurs employeurs pour la durée de la formation.

Renseignements et inscription

Secrétariat du CFPPA

04.95.77.06.42

cfppa.sartene@educagri.fr

SIRET: 192 000 024 000 47

N° de déclaration: 94 20 P1053 20

OBJECTIFS / COMPÉTENCES VISÉES

- Utiliser des produits biocide de manière raisonnée et dans le respect de la réglementation
- Obtenir la certification obligatoire

PROGRAMME

Jour 1 - Cadre réglementaire :

1. Cadre réglementaire européen et français
2. Arrêté Certibiocide
3. Autorisation de Mise sur le Marché (AMM)
4. Fiche Technique (FT)
5. Fiche de Données Sécurité (FDS)
6. Stockage et transport des produits biocides

Jour 2 - Les nuisibles :

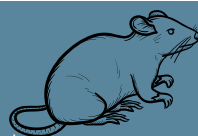
1. Insectes et moyens de lutte : introduction, identification des insectes, lutte contre certains insectes, diagnostic, choix et réalisation du traitement
 - 1.2. Caractéristiques et moyens de lutte :
 - 1.2.1. Les insectes volants
frelons (asiatique et européen), guêpes, moustiques, mouches, mite alimentaire
 - 1.2.2. Les insectes rampants
chenilles processionnaires (du pin et du chêne), fourmis, puces, punaises de lit, blattes, ténébrion, acariens (pou rouge, sarcopte de la gale)
 2. Autres vertébrés : autres vertébrés nuisibles, méthodes de lutte
 3. Rongeurs et moyens de lutte
 - 3.1. L'identification des nuisibles
 - 3.2. La lutte contre les nuisibles : dégâts occasionnés par la présence de rongeurs, diagnostic : détecter la présence de rongeurs, mise en place de mesures de lutte (lutte alternative, lutte biocide)
 - 3.3. L'application du traitement
 - 3.4. L'évaluation de l'efficacité du traitement

Jour 3 - Prévention des risques pour l'environnement et pour la santé humaine

MOYENS D'ENCADREMENT

Formation de 10 à 15 agents - Formateur CFPPA

CERTIBIOCIDÉ



Certificat individuel pour l'utilisation de professionnelle et la distribution de certains types de produits biocides professionnels.

Agréé **CERTIBIOCIDÉ**
Traitements raisonnés

Objectif

Être habilité à utiliser des produits biocides au cours de son activité professionnelle de lutte contre les rongeurs (T14), contre les insectes et autres arthropodes (TP18) et contre les autres vertébrés (TP20)

Durée

3 journées de 7h soit 21h de formation

Public, prérequis et modalités d'inscription

- Agents utilisant, vendant et/ou achetant des produits biocides réservés aux professionnels ne détenant pas de Certiphyto
- Inscription au montage de la formation

Coût, rémunération et financement

- Tarif: 525€ par candidat
- Financement par budget de formation
- Les salariés en formation sont rémunérés par leurs employeurs pour la durée de la formation.

Renseignements et inscription

Secrétariat du CFPPA
04.95.77.06.42
cfppa.sartene@educagri.fr

MODE DE VALIDATION

- Auto-Évaluation des savoirs via une évaluation nationale (QCM)
- Formation qualifiante
- Obtention d'une attestation d'acquis des compétences en fin de formation
- Obtention du certificat individuel via la plateforme officielle

MODALITES PEDAGOGIQUES

Formation en présentiel sur site ou au CFPPA de Sartène
Cours théoriques participatifs avec support informatique
La répartition du planning peut être légèrement modifiée en fonction des profils des stagiaires.

MOYENS MIS EN OEUVRE PAR LE DEMANDEUR

Salle de formation équipée de postes informatiques dans le cas d'une formation sur site.

Néant dans le cas d'une formation au CFPPA

SUIVI APRES LA FORMATION

non applicable

LE CAMPUS: INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Campus AgriCorsica est un Etablissement Public Local d'Enseignement Agricole (EPLEFPA).

A ce titre il se compose de quatre entités :

- Un Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole (LEGTA),
- un Centre de Formation d'Apprentis Agricole (CFAA),
- un Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA),
- une Exploitation Agricole (Ovins, Porcins et Maraichage).

De nombreux moyens pédagogiques sont mis à disposition de tous les apprenants : Des salles de cours équipées de vidéos projecteurs, trois salles informatiques, deux laboratoires de sciences, une salle de projection vidéo, une grande salle polyvalente, un centre de documentation et d'information, un terrain multisport, une salle de musculation, une salle d'agroéquipement, un atelier mécanique, de même que toutes les infrastructures et outils mécaniques liés aux enseignements pratiques à l'exploitation agricole du Campus ou lors des chantiers extérieurs.

Le Campus dispose par ailleurs d'un internat, offrant ainsi une possibilité d'hébergement aux lycéens et apprentis (mineurs prioritaires), ainsi que d'un restaurant scolaire ouvert à tous.

Tous les bâtiments du Campus sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Contact Référente Handicap : Alexandra Chilini
alexandra.chilini@educagri.fr

